

DEPARTEMENT DES VOSGES

Registre des Actes de l'Administration Municipale
de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges

ARRONDISSEMENT DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES

VILLE
DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES

ARRETE

**POLICE MUNICIPALE – REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION RUE DES TROIS
VILLES DURANT DES TRAVAUX SUR LE RESEAU D'EAU POTABLE**

Le Maire de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, Chevalier de Légion d'Honneur,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, Livre 2, Titre 1 : Police, Chapitre 1 :
Dispositions générales - Chapitre 2 : Police municipale, notamment les articles L.2212-1 et L.2212-2,
et Chapitre 3, Section 1 : Police de la circulation et du stationnement, articles L.2213-1 et L.2213-2,

CONSIDERANT que ces travaux nécessitent des mesures de sécurité provisoires,

ARRETE :

Article 1 : À compter du lundi 10 octobre 2011, et jusqu'à la fin des travaux sur une
fuite sur le réseau d'eau potable,

- **la circulation sera à sens unique, rue des Trois Villes, section entre la rue Alphonse
Matter et la rue d'Amérique, dans le sens rue Alphonse Matter / rue d'Amérique.**

Article 2 : Les panneaux de signalisation temporaire ainsi que les déviations seront mis
en place par l'entreprise et les Services Techniques de la Ville. Le chantier sera protégé par
l'entreprise.

Article 3 : Le Directeur Général des Services, le Commandant de Police, le Directeur
des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Dié-des-Vosges, le 4 octobre 2011

Pour le Maire,
L'Adjoint délégué,



Antoine SEARA